



Consultation publique

Projets de règlements P-08 - 048 et P-04-047-68

Règlements autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel situé sur le site de Radio-Canada

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 27 octobre 2008, le projet de règlement P-08-048 intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel situé sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Viger et Papineau et la rue Wolfe – site de Radio-Canada » et le projet de règlement P-04-047-68 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-08-048 prévoit une dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie permettant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel sur le site visé.

Le projet de règlement contient des dispositions relatives aux conditions de développement du site, aux usages, à la densité, aux hauteurs, à l'implantation et à l'alignement sur rue, aux accès et aires de stationnement et de chargement, aux aménagements paysagers, à l'architecture et au design.

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-68 prévoit les ajustements requis au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour permettre la réalisation du projet sur le site de Radio-Canada. Le projet vise à étendre l'affectation mixte à la partie ouest du terrain donnant sur la rue Wolfe et à augmenter la densité de 6 à 10 pour l'ensemble du site.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau Accès Montréal de l'arrondissement Ville-Marie situé au 888, boul. de Maisonneuve Est, 5^e étage
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 18 novembre 2008

Sous-sol de l'Église Saint-Pierre-Apôtre

1323, boul. René-Lévesque Est (Métro Beaudry)

19 h

Des séances thématiques se tiendront aussi au Centre Saint-Pierre Apôtre, 1212, rue Panet, salle 1205 (Métro Beaudry) les 19, 20 et 24 novembre à 19 h.

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 9 décembre à 19 h, au Centre Saint-Pierre Apôtre, 1212, rue Panet, salle 1205 (Métro Beaudry).

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 4 décembre.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 4 novembre 2008

M^e Yves Saindon,
Greffier de la Ville de Montréal